



«nom»

«adresse»

«commune»

Vourey, le 14 novembre 2024

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : révision du plan de classement des voies communales et des chemins ruraux.

Madame, Monsieur,

La révision du plan de classement des voies communales et des chemins ruraux a été lancée en Conseil municipal le 28 septembre 2023. Le projet a été présenté en réunion publique le 16 mai 2024, par les élus de la Commune dans ce projet.

Une enquête publique se déroulera en mairie de Vourey pendant une durée de 16 jours, **du mardi 3 décembre 2024 à 10h00 au mercredi 18 décembre 2024 à 12h00.**

Un arrêté et un avis d'enquête publique, précisant notamment les modalités d'organisation de cette enquête (jours et horaires d'ouverture au public de la mairie, permanences du commissaire enquêteur, modalités de consultation par le public du dossier d'enquête publique etc.) font également l'objet d'un affichage et d'une publication, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La procédure prévoit que les propriétaires riverains de voies pouvant être modifiées ou désaffectées, partiellement ou totalement, soient avertis par courrier recommandé.

Aussi, vous trouverez ci-après les numéros de voie et références cadastrales de vos parcelles touchées par une modification, étant ici précisé que les abréviations utilisées doivent se lire ainsi : « vc » correspond à voie communale, « cr » correspond à chemin rural, « vv » correspond à voie verte et « reg » correspond aux régularisations à intervenir.

Aussi, vous êtes concernés par les modifications suivantes :

Référence de la voie communale : «voie»

Références de la (des) parcelle(s) : «parcelle»

L'enquête publique sera le moment durant lequel vous pourrez prendre connaissance du dossier et formuler vos observations, le cas échéant.

Dans cette perspective, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

Fabienne BLACHOT-MINASSIAN